

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION chemin de VAUCROUITE**

N°24

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDÉRANT en raison de travaux effectués par la Société STEVEN ELAGAGE «chemin VAUCROUITE» .

ARRETE

ARTICLE 1 : en raison de travaux effectués par la Société STEVEN ELAGAGE lieu-dit: «chemin VAUCROUITE» concernant des travaux d'élagage. la circulation sera réglementée le mercredi 03 février et le jeudi 04 février 2021 .

ARTICLE 2 : Monsieur le policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise STEVEN ELAGAGE sera chargée de la signalisation (panneaux, barrières et feux).

ARTICLE 3 : les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le policier Municipal.

ARTICLE 5: le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 29 janvier 2021.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION

